



Cercle Europe et Technologies du Futur

Echange avec Thibaut Kleiner

Directeur Stratégie, Politique et Communication à la DG CONNECT

23 avril 2021

Le 23 avril, le Cercle Europe et technologies du futur a eu le plaisir d'accueillir Thibaut Kleiner, Directeur Stratégie, Politique et Communication à la DG CONNECT afin d'échanger sur la boussole numérique présentée le 9 mars par la Commission. Cette discussion a aussi été l'occasion de décrypter les ambitions de la Commission à travers l'ensemble des initiatives publiées et à venir sur les enjeux numériques.

La Commission a des ambitions claires en matière de politique numérique, que ce soit d'un point de vue réglementaire mais aussi de souveraineté industrielle et de leadership technologique dans des domaines stratégiques. La boussole numérique présentée le 9 mars rassemble les ambitions de la Commission pour une Europe dotée d'un leadership numérique. Le texte politique fixe pour l'horizon 2030, des objectifs clairs afin de placer l'Union Européenne au cœur du marché numérique sur la scène mondiale.

La boussole numérique comme support essentiel de la vision numérique de l'Union

Lors de son discours sur l'état de l'Union, la présidente de la Commission Ursula Van Der Leyen a souligné l'importance pour l'Union Européenne de prendre en main son destin d'un point de vue numérique. Cette déclaration a invité les services de la Commission à réfléchir sur une nouvelle approche européenne en matière de numérique. Cette approche est multiple et concerne autant les ambitions industrielles que le marché numérique européen ou bien l'affirmation de valeurs européennes pour placer les citoyens au cœur de cette transformation numérique. Celle-ci doit être au bénéfice des citoyens et favorable à la compétitivité des entreprises européennes, afin de permettre l'émergence de champions.

L'axe « Promotion de l'offre » de la boussole numérique. Cet axe regroupe deux des quatre points identifiés par la boussole numérique. D'abord, la boussole fixe des objectifs ambitieux en matière de compétences. L'objectif est que tous les citoyens de l'Union Européenne aient des compétences de base en matière numérique d'ici 2030. Cette ambition s'accompagne d'une volonté claire de la Commission de disposer d'un nombre important de spécialistes des questions numériques.

La Commission veut que 20 millions de personnes disposent de compétences numériques avancées d'ici 2030. Le deuxième point de la boussole axé sur l'offre est celui des infrastructures. La Commission souhaite une avancée massive dans la connectivité qu'il s'agisse de la 5G, avec un objectif de 100% de la population y ayant accès au plus vite, ou des questions de développement du cloud ou d'un espace d'utilisation des données ou bien la 5G. Sur le cloud, il y a une volonté claire d'anticiper la prochaine révolution en passant au data edge cloud et en assurant la couverture de toute l'Union. Cette ambition sur les infrastructures se matérialise aussi par la volonté de l'UE d'être le premier continent à disposer d'ordinateurs quantiques. Enfin, disposer d'une plus grande capacité de production en matière de technologies électroniques figure aussi au cœur de l'ambition industrielle et numérique de l'Union.

L'axe « encourager la demande » de la boussole numérique. Le développement de ces technologies numériques doit être accompagné par l'émergence d'une demande et le cheminement vers une société plus digitalisée. Sur ce volet, la boussole identifie deux axes essentiels. D'abord, une plus grande digitalisation des entreprises. La boussole fixe des objectifs ambitieux, à savoir l'adoption par 75% des entreprises européennes d'ici 2030 des technologies cloud, d'Intelligence Artificielle et des données. L'enjeu porte aussi sur une multiplication par deux des « scale up » afin de faire émerger des leaders technologiques au sein de l'UE. Cette ambition sera rendue possible par le développement dans le même temps d'écosystèmes favorables afin d'assurer la pérennité européenne de ces entreprises sur le long terme. Ensuite l'importance de la transformation numériques des services gérés par les Etats. La Commission insiste particulièrement sur les questions de santé et d'identité numérique. Développer et digitaliser ces services est essentiel pour mener l'Union Européenne sur la voie du leadership numérique d'ici 2030.

Une ambition forte pour construire une vision européenne unique sur la scène mondiale

La boussole numérique de l'Union Européenne est le premier élément destiné à guider les ambitions de l'Union Européenne en matière de numérique. Le deuxième élément central sur lequel travaille la Commission est celui d'une charte qui fixerait les droits et le cadre réglementaire pour assurer la citoyenneté numérique.

Une volonté de définir un modèle européen. Cette charte numérique européenne doit accompagner la digitalisation de l'Union. A travers cette charte, l'Union Européenne réfléchit sur l'idée d'un modèle européen des droits en matière de numérique. Dans ses réflexions, elle envisage de fixer un cadre et des paramètres à respecter afin que les écosystèmes les plus favorables et les plus justes possibles pour les citoyens et les entreprises puissent émerger. Le cadre n'est pas encore fixé et le débat reste ouvert, toutefois la volonté est de définir une liste de principes pour le numérique qui guideraient les réglementations et politiques à venir. Quelques idées ont déjà été évoquées au sein de la Commission notamment le fait que les droits fondamentaux doivent également s'appliquer au monde numérique, de même que la liberté d'expression, d'entreprendre, la propriété intellectuelle et la capacité à protéger ses données personnelles. D'autres idées comme la garantie d'un service universel au réseau, un accès universel à l'éducation au numérique, l'établissement de principes éthiques pour les algorithmes, notamment de transparence dans le cadre du règlement sur l'IA publié ce mercredi 21 avril, sont autant de points actuellement à l'étude.

Des ambitions fortes à concrétiser. Ces ambitions européennes sont intéressantes et offrent une vision claire sur les volontés de l'Union à l'horizon 2030 et au-delà. Toutefois, elles doivent s'accompagner d'initiatives concrètes afin d'aller vers une gouvernance efficiente du numérique. Ainsi, la Commission prévoit de mettre en œuvre de grands projets industriels européens. Ces projets doivent permettre de développer une collaboration industrielle entre Etats Membres et de rassembler les investissements. Par ailleurs, la vision européenne doit s'inscrire dans une dimension internationale. La volonté de l'Union est que les principes qu'elle s'applique à elle-même puissent devenir des standards à l'international. Enfin, elle souhaite développer des partenariats numériques au niveau international qui permettent d'adopter une approche globale intégrant la collaboration sur la recherche, le développement de standards, mais aussi et surtout une uniformisation au niveau de la réglementation. L'inauguration prochaine, normalement le 1^{er} juin, d'un câble sous-marin entre l'Union Européenne et l'Amérique du Sud est un premier pas sur cette collaboration internationale.

Quelle place pour les parties prenantes ? Deux consultations auront lieu au printemps pour préparer les rapports que présentera la Commission a priori à l'automne 2021. Le premier document, a priori prévu pour septembre, portera un programme politique sur le numérique centré sur l'idée de gouvernance pour l'avenir afin d'entériner les objectifs d'ici 2030 et définir les modes de collaboration entre Etats Membres sur ces projets. Des discussions sont en cours avec les Etats Membres à propos des plans de relance nationaux afin de s'assurer que ces domaines stratégiques sont bien pris en compte.

Une deuxième proposition sur les principes et la vision de l'UE sur les droits dans le monde numérique devrait être présentée en octobre. La Conférence sur l'Avenir de l'Europe doit aussi être un canal privilégié afin de recueillir les attentes des citoyens sur les principes numériques à adopter au niveau européen.

Quelle stratégie industrielle et politique ?

La Commission assume son choix de ne pas développer de mécanismes trop ciblés pour favoriser certaines entreprises par rapport à d'autres. L'option privilégiée est celle du développement d'écosystèmes permettant l'émergence d'une diversité d'acteurs dont la compétitivité bénéficiera aux consommateurs. Toutefois, cela n'exclue pas l'adoption d'une approche différenciée. D'un point de vue réglementaire, des textes comme le DSA ou le DMA impactent en premier lieu les gatekeeper et les grandes plateformes et rééquilibrent les rapports de force au bénéfice des petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, des mécanismes de soutiens spécifiques sont prévus. Le programme Horizon Europe ou Europe Numérique offrent un cadre de soutien très important. Ces programmes privilégient les options de souveraineté avec des dispositions permettant de bloquer l'accès aux financements européens des entreprises contrôlées par des entités non européennes. Enfin, la Commission dispose d'outils horizontaux sur les politiques commerciales et de concurrence. Sur la politique de concurrence, elle a introduit un nouvel instrument qui lui permet d'intervenir pour limiter la capacité d'entreprises soutenues par des acteurs publics non européens à accéder à des marchés publics ou à augmenter leurs parts de marché au détriment d'acteurs européens. Sur la politique commerciale, la Commission a un droit de regard sur les acquisitions par des entreprises étrangères. Il existe à cet effet des outils de contrôle des investissements étrangers afin d'intervenir sur des opérations d'acquisitions sur des entreprises européennes.

La nouvelle politique industrielle qui doit être publiée le 27 mai apportera une méthodologie d'identification des dépendances stratégiques. Ces dépendances portent sur les matériaux mais aussi sur certains domaines technologiques précis. L'identification de ces dépendances doit permettre d'orienter les investissements sur ces domaines stratégiques clés. Dans la boussole numérique, 12 projets sont étudiés.